

## ESCALADE : LE DÉPARTEMENT PARTENAIRE DE CORDÉF

La pratique de l'escalade constitue un enjeu sportif, touristique et environnemental pour le Département. Depuis un an, la collectivité s'y investit sans relâche pour la sécurité des pratiquants, la sérénité des propriétaires de falaises et la préservation de la biodiversité qu'elles abritent.

aradis des grimpeurs, avec ses milliers de voies réparties dans plus de 130 sites, l'Isère voit le nombre de pratiquants augmenter d'année en année, "de l'ordre de 30 000 à 40 000, occasionnels ou réguliers", estime Yannis Ameziane, chef du service sport et jeunesse au Département. Mais gérer ces falaises est devenu plus complexe ces dernières années pour la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME), qui ne pouvait plus supporter les polices d'assurance colossales associées aux sites. Le Département a donc repris, il y a un an, le conventionnement des sites sportifs directement avec les propriétaires. "Nous sommes l'un des rares Départements de France engagés dans une telle démarche, se félicite Martine Kohly, vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille, de la jeunesse et des sports. On l'oublie trop souvent, mais ces falaises ont toujours un propriétaire, public ou privé. L'enjeu est de pouvoir l'accompagner et d'alléger la responsabilité qu'il supporte au regard du cadre légal, et notamment des aléas imprévisibles." Une quarantaine de sites ont d'ores et déjà été conventionnés sur la soixantaine inscrite au schéma départemental des sports de nature. Leur gestion est assurée par le comité territorial Isère de la FFME qui, par son expertise, assure le suivi, l'équipement et contribue aux échanges

autour de ces lieux, grâce au soutien précieux de ses clubs et bénévoles. Cette collaboration

amène à traiter de nombreux sujets : développement de nouveaux sites, entretien, cohabitation avec les autres usagers...

La préoccupation du Département, c'est aussi la sécurité des grimpeurs. "Un certain nombre vient en falaise avec juste l'expérience de la pratique sur structure artificielle d'escalade, Martine Kohly. L'enjeu pour le Département est de proposer des sites entretenus, sécurisés et de sensibiliser



les pratiquants au milieu dans lequel ils évoluent. Bien évidemment, le passage par un club est l'une des meilleures solutions pour bien se former."

La fréquentation de plusieurs de ces parois est par ailleurs suivie afin d'améliorer les sites (reprise des sentiers, stationnement...). L'application Isère

Des sites entretenus

et sécurisés

Outdoor est devenue un outils de premier choix. Depuis le mois d'août, les grimpeurs peuvent y

consulter gratuitement les topos de sites conventionnés et faire remonter tout problème constaté sur une voie ou un équipement (chute de pierre, relais ou points d'ancrage « douteux » ...) pour qu'un technicien intervienne rapidement.

"Nous apportons aussi une vigilance particulière aux enjeux faune et flore et notamment lors des périodes de reproduction des animaux nichant en falaise, conclut Martine Kohly. Le travail concerté avec la Ligue de protection des oiseaux peut nous amener à fermer temporairement une voie ou un secteur en enlevant les premiers points d'ancrage." Enfin, le Département propose des séances d'initiation gratuite à l'escalade sur site naturel avec des moniteurs diplômés, afin de se familiariser avec le rocher en toute sérénité.

## Plus d'infos sur https://isereoutdoor.fr

Par Frédéric Baert 🕥



À SAVOIR

Alpexpo-Grenoble accueillera les 18, 19 et 20 novembre le Salon de l'escalade, dont le Département est partenaire. Au programme, rencontres avec les fabricants de matériels, espaces d'initiation et démonstration, sensibilisation et conférences sur la sécurité en escalade.

www.salon-escalade.com